

Délibération concernant
**la cession de terrains faisant partie
du domaine privé de la CCIRS**

Dans le cadre de sa future implantation sur le site « Pôle Atlantique » à Rochefort, la société SCA TIMBER souhaite libérer des surfaces qu'elle occupe actuellement sur le port de commerce de Rochefort.

Sur ces terrains, propriété de la CCIRS et qui font l'objet d'un contrat de location, la société SCA TIMBER a construit à ses frais et avec l'accord de la CCI, 2 hangars de stockage d'une surface de 2 835 m² et 2 576 m².

La société SCA TIMBER souhaite à présent, vendre ces 2 hangars à la société Bois du Nord.

Afin que la société SCA TIMBER puisse réaliser cette opération et que la société Bois du Nord soit propriétaire du sol et du bâti, la CCIRS envisage de vendre à la Ste Bois du Nord les terrains d'assises de ces hangars ainsi que les surfaces de stockage qui jouxtent ces bâtiments, soit environ 10 000 m². La superficie exacte sera déterminée après bornage.

Un accord a été trouvé avec la société Bois du Nord sur la base d'un prix de vente de 17 € HT le m².

L'assemblée générale est invitée à :

- Se prononcer sur cette vente
- Autoriser le Président de la CCIRS à signer les actes et tous documents nécessaires à cette vente.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 26 juin 2014, à St Jean d'Angély

Nombre de membres élus en exercice	28
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	15
Nombre de membres élus présents	15
Nombre de votants	
Nombre de voix POUR	14
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS*	1

* Un des membres élus estimant avoir intérêt à agir n'a pas souhaité prendre part au vote

Roland CAILLET

Jean-Claude DELAUNE

Vice-président Secrétaire

Président